



PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE 2022/2025 COMMUNE DEMONNAIE



1 – PEDT - UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

Projet Educatif de Territoire

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les temps périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.

Cependant, par redéfinition de l'intérêt communautaire, les mercredis hors périodes de vacances scolaires resteront de compétence communautaire. Cependant, la gestion sera retransmise à la commune sous la forme d'une convention.

2 – PRESENTATION DU TERRITOIRE

La ville de Monnaie se situe à 15 km de la ville de Tours. Elle est traversée par la RD 910 (accès Paris/Bordeaux) et par la ligne SNCF (Tours/Châteaudun).

La ville de Monnaie a une croissance importante. La proximité de l'accès autoroutier et le développement des zones d'activités a incité les familles à venir s'installer sur la commune.

La ville de Monnaie fait partie de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées.

EVOLUTION DE LA POPULATION			
2008	2013	2018	2019
3906	4206	4473	4697

Source Insee

Pourcentage de la population active : 79,8 %

Population masculine en activité : 76,1 %

Population féminine en activité : 73,4 %

On peut en conclure qu'il y a autant d'hommes que de femmes qui travaillent sur la commune.

La variation annuelle de la population de 2013 à 2018 est de 1,2 %

Population enfantine (Source Insee 2018)	2006	2018
2- 5 ans	290	241
6/10 ans	323	342
11/14 ans	271	285
15/17 ans	236	197

3 - PORTEUR DU PROJET

LA COMMUNE	
Nom et prénom du représentant légal :	Olivier VIEMONT
Fonction :	Maire
Adresse :	Place Charles de Gaulle
Téléphone :	02 47 56 10 20
Adresse électronique :	contact@ville-monnaie.fr

Articulations entre la communauté de communes et la commune.

Compétences exercées	Scolaire	Périscolaire Matin/soir	Mercredi	Extrascolaire
Commune	X	X	Compétence EPCI mais gestion communale par convention	
EPCI Communauté de communes			X	X Accueil de loisirs
Autres				<u>Accueil Jeunes</u> (Gestion par le Centre Social Camille Claudel)

Rappel sur la mise en place du PEDT : 3 COPIL par an et un bilan en fin d'année scolaire

2013 : PEDT n° 1 ; année de mise en place pour une durée de 3 ans,

2014 : un avenant au PEDT 2014/2017 (élargissement de la compétence aux enfants de moins de 3 ans et aux collégiens).

2015 : 23 juin 2015 bilan

2016 : PEDT n° 2 : le 30 juin, nouveau PEDT bilan et évaluation

2017 : 13 juin copil

2018 : 27 novembre ; présentation du plan mercredi aux membres du comité de pilotage, questionnaire aux familles sur la semaine d'école (4 jours ou maintien à 4 jours et demi).

2019 : PEDT n° 3 courant juin, nouveau PEDT 2019/2022 ; bilan et évaluation.

2020 : COVID pas de réunion

2021 : COPIL 8 novembre

2022 : 25 Janvier COPIL, 15 mars COPIL (janvier : retour des résultats des questionnaires enfants et familles ; Mars : présentation du nouveau PEDT ; Septembre : définir les actions pour l'année 2022-2023

4 - PILOTAGE et COORDINATION DU PROJET

Le Projet éducatif territorial nécessite l'existence d'un **Comité de Pilotage**, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de coconstruire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage réunit, sous la présidence du maire ou de son représentant, l'ensemble des acteurs suivants :

Composition du comité de pilotage :	Mr Olivier VIEMONT, maire de la commune Mme LEGER, adjointe au maire et porteuse du projet Mme PORPHIRE, responsable du service enfance 2 représentants de l'école maternelle 2 représentants de l'école élémentaire 2 représentantes des ATSEM 1 représentant de l'équipe d'animation 1 représentant de la jeunesse DAJ (Centre social Camille Claudel) 2 représentants des parents d'élèves (AAPEEM) 2 élus de la commission affaires scolaires 1 élu représentant la commission SASLIC (Commission porteuse du projet) 1 représentant de la DDCS 1 représentant de l'éducation nationale 1 coordinateur de la communauté de communes (Touraine Est Vallées TEV) 1 représentant des CEMEA suivant les ordres du jour
Nom et prénom du coordinateur désigné :	Anita PORPHIRE
Fonction :	Directrice du Secteur Enfance Jeunesse
Adresse :	7 Rue nationale
Téléphone :	02.47.56.13.77 ou 06.14.51.30.22
Adresse électronique :	alsh@ville-monnaie.fr

Modalités de pilotage	1 FOIS PAR MOIS	1 FOIS PAR TRIMESTRE	2 FOIS PAR AN	AUTRES FREQUENCES
Le comité de pilotage se réunit en moyenne 2 fois par année scolaire			2013 à 2015	1 fois par an depuis 2016
Existe-t-il une autre instance de suivi ? Quel est son rôle ?	Rencontre régulière entre les directeurs d'écoles et la responsable du secteur enfance jeunesse			

5 - DIAGNOSTIC

Population par tranches d'âges (source Insee 2018)		
0 à 14 ans	978	21,9 %
15 à 29 ans	684	15,3 %
30 à 44 ans	951	21,3 %
45 à 59 ans	958	21,4 %
60 à 74 ans	626	14,0 %
75 ans ou +	276	6,2 %

La réalisation d'un état des lieux permet de faciliter la détermination des objectifs d'un projet adapté au territoire.

Equipements scolaires communaux : deux écoles nommées Ecoles de la Choisille

- Une école maternelle
- Une école élémentaire

Equipements scolaires publics d'affectation sur la ville de Tours :

- Un collège (collège Montaigne)
- Deux lycées d'enseignements généraux (lycées Choiseul et Vaucanson)
- Un lycée d'enseignement techniques (lycée Gustave Eiffel)

(En fonction des choix d'orientation, d'autres lycées accueillent les élèves de la commune)

On constate un nombre d'enfants inscrits dans des écoles privées sur les villes voisines (Tours et Vouvray).

La ville propose aux enfants :

- Un accueil périscolaire le matin, le soir, le mercredi après-midi
- Une étude dirigée (3 soirs par semaine)
- Une restauration scolaire et des Activités Périscolaires (NAP) sur ce temps de pause méridienne

La ville et l'intercommunalité proposent :

- Un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires
- Un multi accueil
- Un relais d'Assistants Maternels
- Un accueil pour les adolescents (DAJ 37)

Caractéristiques synthétiques du territoire :

Ressources du territoire :

La ville possède un tissu associatif très riche (40 associations environ dont la moitié est accessible aux enfants).

Les enfants et les familles ont ainsi un large choix au niveau des activités sportives, sociales, artistiques ou culturelles.

La municipalité est très attachée à l'entretien et à l'aménagement de ses espaces extérieurs mis à la disposition de la population :

- Un city stade
- Un skate parc
- Un plan d'eau avec un terrain de Beach volley, une table de ping-pong, une plage, des équipements de fitness, une araignée géante en corde
- Un grand parc avec jeux pour les moins de 6 ans et plus de 6 ans
- Un autre parc situé dans une zone pavillonnaire
- Une forêt communale
- Des terrains de sports extérieurs : deux terrains de football et 1 terrain de basket en libre accès

La ville met également à disposition des associations et des écoles :

- Un gymnase multisports (basket, tennis, badminton)
- Un dojo pour la pratique du judo, du karaté
- Un tennis couvert (couverture en toile), un terrain de tennis découvert
- Un local fermé pour la pratique de la pétanque, avec également des terrains extérieurs
- Une salle pour la pratique de la boule de fort
- Une bibliothèque
- Des salles pour la pratique d'activités culturelles (théâtre, musique, dessin)
- Une halle associative pour des activités festives

Tous ces équipements sont situés à proximité des écoles et de l'accueil de loisirs.

Dynamique partenariale :

Points forts : bonne entente et travail en commun avec les associations de la commune, les enseignants et l'association de parents d'élèves.

Mise en place d'actions communes avec le service social pour les actions intergénérationnelles.

Points faibles : Les locaux actuels ne permettent pas ou difficilement une augmentation des activités.

L'historique de la politique Enfance/Jeunesse déclinée sur le territoire :

Depuis plusieurs années, la ville de Monnaie a souhaité mettre l'éducation au centre de ses priorités.

Depuis 2001, la ville a signé un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et a mis en place son premier Projet Educatif Local.

La volonté des élus consiste à rendre le plus simple possible et dans les meilleures conditions la transition entre les différents temps des enfants (scolaires, familiaux, vacances) tout en respectant le rythme des enfants.

La ville a souhaité recruter une équipe d'animation et de direction diplômée et professionnelle ; celle-ci est donc titularisée et elle intervient sur tous les temps (périscolaire, restauration scolaire, accueil de loisirs) avec une attention particulière pour l'accueil des maternelles.

Dès 2012, la ville a mis en place des activités sur le temps de la pause méridienne (Nouvelles Activités Périscolaires ou Temps d'Activités Périscolaires) suite à l'augmentation du temps du repas à 2 heures. Pour les organiser, les locaux du périscolaire et de l'école sont utilisés.

Motivations des acteurs locaux à s'inscrire dans une démarche PEDT :

Compte tenu de notre fonctionnement existant avant la réforme, c'est naturellement que la ville a choisi de s'inscrire dans une démarche de PEDT.

Les acteurs locaux ont souhaité créer encore plus de lien entre les différents intervenants qui œuvrent sur le temps des enfants (école, famille, associations, accueil de loisirs, DAJ 37, centre social et personnes âgées). L'objectif était également de renforcer le partenariat par les échanges, la communication, le travail en commun.

Les relations entre les différents acteurs (partenariats mis en place) :

Dans notre ville, le PEDT a permis de rapprocher l'équipe enseignante et l'équipe d'animation. Cela se traduit par un suivi des enfants lors des différents temps (exemple : transmission des informations sur tous les temps). Une personne de la direction de l'ALSH est toujours présente aux réunions de délégués des classes ainsi qu'aux réunions de réussite éducative mises en place pour les enfants présentant des troubles de comportements au sein de l'école.

Il a permis aussi d'établir un règlement unique des espaces partagés, et de mettre en commun les jeux utilisés par les enfants.

Il a aussi naturellement facilité le rapprochement des différents services :

- le service social : la conseillère en économie sociale et familiale intervient pour les actions intergénérationnelles.
- le service communication de la mairie (conception des supports de communication).

6 - OBJECTIFS ET MOYENS DU PEDT

Dans le cas où les locaux et/ou du matériel scolaire (salle informatique, bibliothèque, matériel pédagogique) sont utilisés sur les temps partagés, il conviendra de rédiger une charte et une convention d'utilisation afin de faciliter le travail partenarial entre les acteurs éducatifs locaux.

<p>Les partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les écoles - Le service enfance - Le service jeunesse - Le centre social Camille Claudel pour la jeunesse - Des associations de la commune - Les parents d'élèves - La direction départementale de la cohésion sociale - Les services de l'éducation nationale - La caisse d'allocations familiales - Les CEMEA - La commune - La communauté de communes Touraine Est Vallées
<p>Appui sur les ressources locales et l'environnement : Les équipements, Les associations, Les intervenants,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants de l'accueil de loisirs utilisent le plan d'eau pour des animations aquatiques (paddle, canoë, plage etc...), les forêts communales pour des pique-nique ou des grands jeux, les salles sportives, les salles municipales et les airs de jeux extérieurs - Les écoles utilisent toute l'année l'ensemble des locaux sportifs, et salles municipales en fonction des besoins.

<p>Le patrimoine etc...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un partenariat avec l'association CINE OFF : les écoles et l'ALSH se rendent à des séances de cinéma (gratuité pour les scolaires et tarif réduit pour l'ALSH). - Des associations communales interviennent sur le temps du midi et les mercredis après-midi (mise en place d'une chorale pour le 11 novembre, initiation au tennis, ateliers de broderie). Elargir à d'autres associations de la commune pour les prochaines années.
<p>Quels sont les objectifs éducatifs partagés par les partenaires ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs - Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous - Conforter une offre éducative en respectant le rythme de l'enfant - Renforcer la communication avec les familles et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation - Développer les liens intergénérationnels - Participer à la construction intellectuelle et physique de l'enfant sur le temps du loisir - Favoriser la rencontre, l'échange et la socialisation sur le territoire - Découvrir et entretenir un partenariat avec les associations du territoire - Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants dans le respect du projet d'école - Favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie - Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans les actions éducatives - Sensibiliser les enfants au tri des déchets fermentescibles au restaurant scolaire
<p>Quelle est l'articulation entre les différents projets (projet éducatif du territoire, les projets d'école...) ?</p> <p>Complémentarité des différents temps pour assurer la continuité éducative.</p> <p>Les équipes pédagogiques du périscolaire et du temps scolaire participent-elles aux conseils d'école / copil du PEdT ?</p>	<p>Toutes les équipes ont connaissance des projets qui vont se réaliser sur le temps scolaire et extrascolaire (sorties, intervenants, thématiques comme l'environnement, la diététique, etc....), ce qui permet soit de compléter un thème ou d'éviter de programmer les mêmes activités.</p> <p><u>Exemple</u> : un atelier théâtre a été réalisé pour les enfants avec l'aide du Barroco théâtre. Des scénettes ont été préparées et présentées devant certaines classes. Le thème abordait les attitudes violentes au sein de l'école et comment y remédier par la communication.</p> <p>Ce travail en commun permet une continuité et une complémentarité éducative auprès des enfants et des familles.</p> <p>Les enfants du multi-accueil viennent faire des matinées d'intégration à l'école pendant le mois de juin ; cette action permet aux futurs enfants de l'école maternelle de connaître les locaux et les équipes éducatives (enseignantes et ATSEM). Les passerelles entre les jeunes CM2 de l'ALSH et les jeunes du DAJ 37.</p> <p>La responsable du secteur Enfance-jeunesse participe aux conseils d'école et aux réunions du restaurant scolaire.</p> <p>Elle intervient également si besoin aux conseils de délégués des classes et aux réunions de réussite éducative pour les enfants présentant des troubles comportementaux et/ou d'apprentissage (réunions avec l'enfant, l'enseignante, la psychologue scolaire, la directrice de l'école, les parents, d'autres professionnels de l'éducation si besoin). La mise en place et la signature des PAI (Projets d'Accueil Individualisé) sont également communes.</p> <p>Pour le DAJ réunion de bilan avec le président du FSE pour le fonctionnement des vendredis midi + projets à mettre en place. Présence au CESCE à l'avenir ?</p> <p>La responsable coordonne le comité de pilotage du PEdT</p>

<p>Locaux utilisés</p> <p>Existe-t-il une charte d'utilisation ?</p>	<p>Les locaux partagés avec les écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cours de récréation - Les bibliothèques dans l'enceinte des écoles - Une salle de classe non utilisée par les enseignants - Le dojo dans les locaux de la maternelle - Les préaux des deux écoles - Les salles informatiques - Les locaux de l'accueil périscolaire et de loisirs sont parfois utilisés par l'école élémentaire lors du décroisement de classes ou pour des interventions individuelles avec des enfants scolarisés dans la classe ULISS <p>Il n'existe pas de charte commune d'utilisation pour l'instant car les locaux sont respectés par l'ensemble des utilisateurs ; il faudra cependant penser à en créer une dans le cas où le personnel actuel changerait</p>
<p>Quelles sont les modalités d'accueil des enfants de la maternelle ?</p> <p>Des aménagements spécifiques sont-ils prévus ?</p> <p>Dortoir, temps calmes, rythmes respectés etc. ada</p>	<p>L'accueil des enfants de maternelle fait l'objet d'une attention particulière. L'ALSH utilise ses propres locaux mais également certains locaux de l'école maternelle (dortoir, salle d'activités, dojo, bibliothèque, sanitaires).</p> <p>Il y a un temps de sieste obligatoire pour les enfants de 3-4 ans (avec une mise en place de réveil échelonné). Pour les enfants de 5 ans (moyenne section), il est demandé aux familles si leur enfant doit faire une sieste.</p> <p>Le matin, c'est un moment d'accueil individualisé, sécurisant, calme. Afin de répondre aux besoins des enfants différents espaces y sont aménagés. Il est aussi possible que l'enfant prenne son petit déjeuner sur place (amené par les familles).</p> <p>Le soir, les enfants sont conduits au goûter dans la salle du restaurant scolaire par les ATSEM et les animateurs. Des ateliers diversifiés et des jeux sont proposés en tenant compte du rythme et des envies des enfants. Des coins aménagés sont installés dans les salles. Si l'enfant le souhaite, il peut ne rien faire.</p> <p>Les salles sont aménagées en fonction de l'âges des enfants (petite section, moyenne section et grande section). Ces salles sont à l'écart des salles réservées aux enfants de l'élémentaire.</p> <p>Il en va de même pour les cours extérieurs et le dortoir.</p> <p>Une attention toute particulière est également donnée pour le recrutement des encadrants avec des animateurs qualifiés et une vigilance à positionner toujours un à 2 animateurs référents sur l'année et sur l'ensemble des périodes (APS, ALSH mercredis et vacances).</p> <p>Pendant la période du COVID de 2020 à juin 2021, les enfants étaient répartis en 3 groupes de niveaux et l'accès aux salles et aux cours était également rythmés par cette répartition. Pour les vacances scolaires, les adultes ne peuvent plus manger à table avec les enfants (toujours actuel en février 2022)</p> <p>Pour les mercredis après-midi, la collectivité a souhaité garder l'effectif de 8 enfants pour un animateur malgré la législation permettant d'augmenter le groupe à 10 enfants dans le cadre du plan mercredi.</p> <p>En continuité des nouveaux rythmes scolaires, les enfants sont accueillis dans les mêmes locaux.</p> <p>Les activités et sorties diversifiées, et répondent aux besoins et attentes des enfants. Elles sont mises en place par les équipes d'animation en fonction des projets pédagogiques découlant du PEdT.</p>

	<p>Pendant les vacances scolaires, les enfants sont toujours accueillis dans les mêmes locaux et dans les mêmes conditions (adaptation régulière suivant les différents protocoles sanitaires mis en place pendant la période du COVID).</p>
<p>Les temps de transitions font-ils l'objet d'une attention particulière ? Si oui laquelle ?</p>	<p>En maternelle, le matin les parents accompagnent les enfants jusqu'à leur salle d'activité puis les animateurs les conduisent à leur classe.</p> <p>Pour la pause méridienne, les ATSEM encadrent les enfants de leur classe pendant le repas ; puis, en fonction des niveaux, elles accompagnent les enfants à la sieste ou organisent des activités à l'extérieur ou dans les salles avec l'équipe d'animation.</p> <p>En élémentaire, au moment de la passation le midi, il y a des échanges entre les enseignants et l'équipe d'animation (le but est de savoir ce qui s'est passé entre les enfants : chutes, bagarres, disputes, bobos, dégradation du matériel ou vol etc...). Depuis la gestion du COVID avec la mise en place du non brassage des enfants, un animateur est référent d'une même classe ; ce qui facilite cette transmission d'informations.</p>
<p>Quelles sont les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ?</p>	<p>Lorsqu'un enfant porteur de handicap est accueilli, une personne supplémentaire est recrutée sur son groupe d'âge. En général, nous sollicitons l'AVS qui s'occupe de l'enfant. Mais le constat est qu'il est compliqué de trouver des professionnels qui puissent être en capacité de gérer certains troubles du comportement. Depuis 2 ou 3 ans, nous sommes confrontés à des problèmes de violence de plus en plus fréquents et sur chaque niveau d'enfant.</p>
<p>Des actions de formation sont-elles proposées aux agents en charge de ces temps d'accueil ?</p>	<p>Non pas spécialement mais il est envisagé que les animateurs s'inscrivent sur des temps de formation pour les 2 années à venir. Par contre, les réunions d'équipe hebdomadaires permettent de préparer, dresser des bilans, d'échanger et d'adapter notre fonctionnement. De plus, depuis 3 ans, il y a une journée de formation commune avec tous les animateurs de la communauté de communes en septembre (échanges des pratiques, ateliers thématiques, intervention sous forme de conférence).</p>
<p>Quelles sont les modalités d'information et de communication mises en place pour les familles</p>	<p>Une plaquette des activités du midi est diffusée dans les cahiers de liaison des enfants. Un mail est également envoyé à toutes les familles pour toutes informations à communiquer. Des documents sont également à disposition sur le site de la mairie et des informations régulières sont notifiées sur le Facebook de la municipalité. Enfin, une personne est toujours présente à l'ALSH pour répondre aux différentes interrogations des familles.</p>
<p>Quelles sont les modalités de partage du PEDT avec les différents acteurs locaux ?</p>	<p>Il est consultable sur le site de la mairie.</p> <p>A chaque fois qu'une association intervient dans le déroulement des activités, le président de l'association et l'animateur sportif sont reçus par l'adjointe et la directrice pour bien expliquer l'objectif du PEDT.</p>

7 - EVALUATION

L'évaluation menée lors du précédent PEDT est jointe au présent dossier

<p>A quelle(s) question(s) fondamentale(s) l'évaluation doit-elle répondre ?</p>	<p>Les questions à se poser sont :</p> <p>Quelle est l'évolution constatée depuis la mise en place du PEDT en 2013 ?</p> <p>Les remarques ont-elles été prises en compte ?</p> <p>La pertinence de maintenir le PEDT ?</p> <p>Les objectifs ont-ils été atteints ?</p> <p>Voir le document d'évaluation joint au présent PEDT</p>
<p>Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ?</p> <p>Ex : Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.</p> <p>Ex : les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc</p>	<p>Un budget municipal conséquent est alloué pour maintenir une qualité des prestataires (tableau dans le document d'évaluation).</p> <p>Des parents satisfaits de la communication entre le service enfance et les écoles.</p> <p>Les indicateurs retenus pour l'évaluation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comportement, le bien-être, la motivation, l'attention, la mémoire, l'autonomie, la fatigue, le sommeil, l'agitation, - L'organisation du temps scolaire, de la famille, la participation des enfants aux ateliers, - Les conditions de mise en place du PEDT, les horaires et la durée des ateliers, la mise à disposition des locaux, - Le budget, la formation des animateurs, les partenaires, - La fréquentation des enfants, - La diversité des activités, - La communication, <p><u>Les intervenants :</u></p> <p><u>2019/2020</u> : mise en place d'ateliers pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du Téléthon en Décembre 2020 : Moder Jazz avec Profession Sports, Danse Bollywood, Hip-Hop, cup-song et percussions corporelles, ateliers manuels.</p> <p>De janvier à Mars 2020, jeux d'opposition avec l'USEP et jeux de société en bois avec le Ludo Bus. Ateliers interrompus en mars suite au confinement.</p> <p><u>2020/2021</u> : médiation animale et initiation au tennis avec Sports et Bien ; ateliers interrompus rapidement suite au renforcement du protocole sanitaire. Pas de prestataires jusqu'en juin 2021.</p> <p><u>2021/2022</u> : Jeux d'opposition et de coopération avec l'USEP, kiné tactile, Laser-Game. Reprise de nouveaux ateliers dès avril 2022 lorsque le non brassage des enfants ne sera plus d'actualité.</p> <p>Bilan constaté :</p> <p>Des parents satisfaits de la communication entre le service enfance et les écoles ; satisfaction renforcée durant la gestion du COVID et des nombreux protocoles sanitaires mis en place</p> <p>Les enfants semblent plus réceptifs aux apprentissages et attentifs ; l'apprentissage sur 5 matinées en est peut-être la raison</p> <p>La demande des enfants pour participer aux ateliers est de plus en plus importante. Un langage commun sur les règles de vie dans les locaux et dans la cour, moins de revendications, ce qui permet un meilleur respect du matériel, des locaux et des règles de vie communes.</p> <p>La titularisation des postes et l'embauche de saisonniers par rapport aux besoins du</p>

	<p>service</p> <p>Le nombre d'enfants inscrits à l'étude dirigée est toujours aussi important. Les enfants ont pu s'inscrire dans des groupes d'activités par centre d'intérêt. Le constat de ses nombreux mois de COVID est tout de même que cela a mis à mal l'ensemble des enfants et certaines problématiques de comportement se sont renforcées (violence, mal être, difficultés d'apprentissages)</p>
<p>Quelle est la méthode retenue pour l'évaluation ?</p> <p>Ex : enquêtes qualitatives, observations de terrain, questionnaires...</p>	<p>Nous avons mis en place un comité de pilotage réunissant des enseignants de l'école maternelle, de l'école élémentaire, des parents d'élèves, des ATSEM, des responsables du service enfance jeunesse, des animateurs et des élus, des représentants des services de l'état, de l'intercommunalité.</p> <p>Un fois par an, ce comité se réunit début juin afin de définir les objectifs à mettre en place à la rentrée scolaire suivante (sauf en 2020 à cause de la COVID 19) Afin d'interroger les familles et les enfants, deux questionnaires ont été réalisés. Les familles ont pu répondre sur l'ensemble des temps de leurs enfants (scolaire, périscolaire, restauration, circulation, activités extrascolaires). Les enfants ont été interrogés par un animateur par petits groupes sur l'ensemble de leur temps de présence à l'école, au périscolaire, au restaurant scolaire ou à l'accueil de loisirs.</p>
<p>Préciser la façon dont la démarche d'évaluation est intégrée à l'animation du PEDT</p>	<p>C'est la dernière étape du projet. Elle permet de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions.</p> <p>Chaque fin d'année scolaire un COPIL est organisé et un bilan est établi.</p> <p>A chaque renouvellement du PEdT (les 3 ans) une évaluation est faite par le comité de pilotage.</p> <p>Les critères d'évaluation prennent en compte les indicateurs quantitatifs, qualitatifs, l'avis des enseignants, des intervenants, des animateurs et des enfants.</p> <p>Nous repartons toujours avec des objectifs fixés et des actions à mener pour l'année scolaire suivante.</p>
<p>Quels sont les outils utilisés pour mener cette évaluation et pour renseigner les indicateurs ?</p> <p>Le calendrier ?</p>	<p>Les outils utilisés sont les critères d'évaluation établis :</p> <p>Les réunions du comité de pilotage (interrogation des enfants, des familles par des questionnaires).</p> <p>Au début du PEDT en 2013 le comité de pilotage se réunissait 3 fois dans l'année scolaire. De nos jours et en accord avec tous les membres, il se réunit une fois par an au mois de juin. Nous faisons le bilan annuel et nous abordons les perspectives pour l'année suivante.</p>
<p>Quelles sont les modalités de rendu et de partage de l'évaluation ?</p>	<p>Un compte rendu est établi et validé par tous les intervenants du comité de pilotage puis transmis à chaque partenaire.</p> <p>Il est ensuite mis sur le site internet de la mairie pour qu'il soit accessible aux familles.</p>

8 - ORGANISATION

- **ECOLES CONCERNEES : les écoles de la Choisille**

Modalités d'organisation du temps scolaire	
Semaine de 4 jours	<input type="checkbox"/>
Semaine de 4,5 jours	<input checked="" type="checkbox"/>

Ecoles maternelles élémentaires ou collègè	Nombre d'élèves inscrits
Ecole maternelle-Monnaie (effectif 2021/2022)	170
Ecole élémentaire-Monnaie (effectif 2021/2022)	315
Collège Tours (Source Insee 2018)	281
Lycées Tours (Source Insee 2018)	195

- **LES ACCUEILS DE MINEURS :**

Les accueils de loisirs déclarés sont soumis aux critères suivants dans le cadre d'un PEdT :

- Au moins 11H00 de fonctionnement par journée, respect des normes d'encadrement pour les alsh,
- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans à partir de 5H00 de fonctionnement pour le mercredi après-midi,
- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans pour un accueil inférieur à 5H00 pour l'accueil périscolaire du matin et du soir,
- Respect des niveaux de qualification requis et de la réglementation relative au code de l'action sociale et des familles.

Quels sont les temps pris en compte par le PEdT ?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Vacances scolaires
	X	X	X		X	X

Liste des accueils de loisirs déclarés du territoire	Adresse
Accueil de loisirs de Monnaie	7 Rue Nationale, 37380 MONNAIE
Maison des jeunes (gérée par le Centre Social Camille Claudel)	18 rue A. Tiphaine, 37380 MONNAIE

9 - TEMPS DECLARES CONCERNES PAR LE PEDT

Plages horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15/ 8h35	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45/11h45	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h45/13h35	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause Méridienne et/ou ALSH	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45/ 16h	Temps scolaire	Temps scolaire	ALSH de 11h45 à 18h45	Temps scolaire	Temps scolaire
16h/ 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Pendant la semaine scolaire : tous les temps d'accueil sont déclarés sauf la pause méridienne

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : accueil périscolaire inférieur à 5 heures

Le mercredi après-midi : accueil de 7 heures.

Pendant les vacances, l'accueil est de 11 heures (7h30-18h30)

Les objectifs de travail et les actions sont identiques.

Ce sont également les mêmes locaux partagés et la même équipe d'animation.

Pendant les vacances : accueil de loisirs

<u>Temps d'accueil des enfants</u>	<u>Temps d'activités</u>	<u>Temps du repas et temps calme</u>	<u>Temps d'activités</u>
7h30 à 9h15	9h30 à 11h45	12h00 à 14h15	14h30 à 16h00

Pendant la semaine scolaire : Accueil Jeune (DAJ 37)

Mercredis	Vendredis	Samedis
Accueils libres 13h30 – 18h30 Local jeunes de Monnaie	Collège Montaigne (Tours Nord) Pause méridienne Jeux de société 12h00 – 13h30	Accueils libres 13h30-19h00 Local jeunes de Monnaie
	Soirée Jeunes 1 fois par mois (Dans différents lieux du territoire)	

Pendant les vacances scolaires : Accueil jeune (DAJ 37)

Du Lundi ou Vendredi → en moyenne 8h45 par jour
Ouvert pendant toutes les vacances sauf en août et à Noël

10 - OBSERVATIONS

Les NAP ont lieu sur le temps de la pause méridienne. Ils sont gérés par le service enfance de de la commune. L'équipe d'animation permanente organise des projets d'activités sur l'année et fait appel à des associations du territoire et des prestataires extérieurs.

L'objectif étant toujours de faire découvrir de nouvelles activités aux enfants. Par contre, les enfants de petite section ne participent pas à ces activités ; ils vont directement à la sieste après le repas.

Depuis l'arrivée du COVID, l'organisation a été profondément bouleversée du fait de la mise en place du non brassage d'enfants. A la venue des intervenants sur cette période, les groupes d'ateliers ont été formés par classe de même niveau ; les enfants n'ont donc pas eu la possibilité de choisir par centre d'intérêt. En dehors de la période COVID, des menus d'activités à dominante sportive, culturelle ou manuelle sont proposés aux enfants ; ainsi l'enfant peut choisir en fonction de ses préférences.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont sous la responsabilité des enseignants, ils se déroulent également sur le temps de la pause méridienne. Une concertation est faite entre les enseignants et la directrice de l'ALSH pour mettre en application à la fois les NAP et les APC afin que les enfants concernés puissent participer aux ateliers.

Durant la période de COVID, les APC se sont mis en place que sur certaines semaines et avec certains niveaux en 2021.

L'étude dirigée créée en 2013 en même temps que les nouveaux rythmes scolaires, se déroule après la classe le soir de 16h15 à 17h15. Elle est encadrée par des enseignants volontaires mais organisée par la directrice du service enfance jeunesse. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, les études dirigées se sont arrêtées car seule une enseignante s'est portée volontaire pour encadrer ce créneau.

10 - ACTIVITES PROPOSEES

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Pour l'accueil jeune, le programme est coconçu avec les jeunes

Programme d'activités	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Types d'activités proposées aux enfants : Thématiques diversifiées, approche ludique, récréative, créatrice.	Relaxation, musique, expression corporelle, jeux collectifs, activités autour de la nature, médiation animale La mise en place de ces activités est basée sur la découverte tout en gardant un côté ludique	Découverte de nouvelles activités manuelles, jeux sportifs, expression corporelle, théâtre, danse, relaxation, nouveaux jeux de société, initiation au numérique avec la création d'un journal des NAP
Partenaires associés à l'accueil de loisirs :	USEP, associations locales, prestataires extérieurs	Associations de la commune Prestataires extérieurs, USEP
Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	Lorsqu'il y a l'intervention d'un prestataire, nous imposons la présence de l'enfant pour la 1ère séance dans le but de découvrir l'activité. Si l'enfant ne souhaite pas y retourner, nous respectons son choix	Les enfants ont le choix de s'inscrire par cycle et par projets d'activités. Nous pratiquons la même méthode que pour les enfants de moins de 6 ans
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	Animateurs BAFA, CAP petite enfance, ATSEM, animateurs sportifs, professionnels culturels	Animateurs BAFA, animateurs sportifs, professionnels culturels
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement :	Animateurs sportifs des associations de la commune Prestataires extérieurs	

Dans l'avenant du PEDT établi en 2014, le secteur jeunesse a été ajouté au PEDT avec la création d'une passerelle entre les enfants de CM2 de l'accueil de loisirs et la maison des jeunes. Une rencontre entre les deux structures se fait régulièrement. L'objectif est de faire connaître les activités que propose le Dispositif Animation Jeunes

Programme d'activités des adolescents	Jeunes de 12 à 15 ans	Jeunes de plus de 15 ans
Types d'activités proposées aux jeunes : Thématiques diversifiées, approche ludique, récréative, créatrice.	Intervention au collège Montaigne les vendredis entre 12 h 30 et 13 h 45 Activités sportives, culturelles, de découverte, manuelles, artistiques et de détente, prenant en compte les besoins physiques et psychiques du jeune et également ses envies.	Activité sportives, culturelles, de découverte, manuelles, artistiques et de détente, prenant en compte les besoins physiques et psychiques du jeune et également ses envies. → Activités poussant le jeune dans sa réflexion, son autonomie et permettant le développement à la citoyenneté et à l'engagement.
Partenaires associés à l'accueil de loisirs :	Partenaire locaux (ALSH Monnaie) Partenaires intercommunaux (structure jeunesse de la CCTEV) et associatif (structure jeunesse FRMJC)	Idem
Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins	Accueils libres <ul style="list-style-type: none"> • conseil de jeunes, • accompagnement de projets. 	Accueil libre <ul style="list-style-type: none"> • conseil de jeunes, • accompagnement de projets • séjour autour des pédagogies de la décision (PDL), • séjour engagement.
Equipe d'encadrement assurant la prise en charge des activités Statuts, qualifications etc.	1 animateur référent (DUT) et un animateur (BAFA en cours)	idem
Intervenants en plus de l'équipe d'encadrement :	L'été, 2 animateurs supplémentaires si besoin + intervenants extérieurs (vacances scolaires).	

Date et Signature des partenaires du PEDT